

**COMITÉ PARITAIRE**  
**SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (FAPAQ)**  
**SYNDICAT DES AGENTS DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 10 FÉVRIER 1999**

**LIEU :** 1410, rue Stanley, Montréal

**HEURE :** 9 h

<b>PERSONNES :</b>	<b><u>Partie syndicale</u></b>	<b><u>Partie patronale</u></b>
<b>PRÉSENTES</b>	MM. Jacques Leblanc Rogers Cloutier Jean Houle Paul Legault	MM. Serge Bélanger Léon Ferron Éric Yves Harvey Serge Perreault

**PRÉSIDENT DU COMITÉ PARITAIRE:** M. Jacques Lesage

---

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- Procès-verbal de la rencontre des 21 et 22 janvier 1999
- Suivi de la dernière rencontre des 21 et 22 janvier 1999
- Opérations prochaines de démantèlement
- Négociations
- Prochaines rencontres

**2. PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DES 21 ET 22 JANVIER**

Le procès-verbal est accepté après correction.

**3. SUIVI DE LA DERNIÈRE RENCONTRE DES 21 ET 22 JANVIER**

**3.1 Territoire du bureau de Rivière-du-Loup**

Le syndicat est réputé avoir été avisé en date du 21 janvier 1999 des modifications apportées aux territoires des agents concernés et des modifications ainsi apportées à leurs conditions de travail.

Les repas pris avant le 12 février 1999 par les agents des bureaux de Cabano, La Pocatière et Pointe-au-Père, lorsque effectués sur le territoire desservi antérieurement par le bureau de Rivière-du-Loup, sont admissibles à remboursement selon le coût des repas apportés prévu à la directive 5-74 sur les frais de déplacement.

Les griefs en cours seront traités en conséquence et le syndicat se désistera des griefs.

### 3.2 Rappel des saisonniers dans les régions de Québec et Chaudière-Appalaches

La partie patronale fait part des informations dont elle dispose. Le nom de M. Nicolas Rochette était le onzième nom inscrit sur la liste de rappel. Le dixième employé sur la liste de rappel a été rappelé à Chaudière-Appalaches pour un emploi de 120 jours; celui-ci a demandé d'être rappelé dans la région de Québec, laquelle ne disposait alors que de contrats de 80 à 60 jours; celui-ci a obtenu alors un contrat de 80 jours. M. Rochette a été rappelé lui aussi dans la région Chaudière-Appalaches, lui étant offert alors l'emploi le plus long, soit un contrat de 120 jours.

### 3.3 Politique ministérielle sur le harcèlement en milieu de travail

Un exemplaire de la politique ainsi que du programme d'aide sont remis à la partie syndicale.

### 3.4 Éducation en milieu scolaire

La partie patronale reconferme que les deux employés concernés ont suivi deux et trois sessions de formation respectivement. Les sessions de formation et le contenu à être livré sont déjà élaborés en tenant compte de la pédagogie propre à cette clientèle. Les agents concernés ont maintes sessions de données à date. Il est à noter qu'il revient entre autres aux professeurs de s'assurer de la discipline au sein de la classe. Le taux de satisfaction établi pour les sessions dispensées à date est de l'ordre de 90 %.

La partie patronale ne voit pas de modifications à apporter à la situation actuelle.

### 3.5 Travail d'infiltration en région

Trois cas sont soumis à l'attention de la partie patronale : le cas de M. Pierre Gagné, région de l'Abitibi-Témiscamingue, dont les

services ont été prêtés au SER; le cas de M. Beaudoin en Outaouais; le cas d'un agent de Roberval.

La partie patronale documentera ces dossiers et fera part de sa position dans le cadre des négociations

### 3.6 Libérations syndicales aux fins de la négociation

Les membres syndicaux du comité paritaire seront libérés sans remboursement lors des sessions de négociation. Ceux-ci seront aussi libérés sans remboursement pour une journée de préparation lors de chaque session de négociation, indépendamment de la durée de chaque session.

## 4. **NÉGOCIATIONS**

Les parties ont échangé sur les textes déposés à date.

La partie patronale a aussi effectué d'autres dépôts sur divers sujets et des échanges ont eu lieu sur ces derniers avec la partie patronale.

## 5. **PROCHAINE RENCONTRE**

Les parties conviennent de retarder un peu les négociations compte tenu de l'avancement peu rapide des discussions avec les autres tables de négociation.

Le calendrier des prochaines rencontres est le suivant :

30 et 31 mars	(Montréal)
15 et 16 avril	(Québec)
28 et 29 avril	(Montréal)